

# POLITIQUE



## Nécessité fait loi



MANON CORNELLIER

Après avoir passé des mois à se moquer des libéraux pour leur appui aux conservateurs, voilà que les néodémocrates renoncent à leur opposition systématique au gouvernement. À l'avenir, le NPD jugera chaque projet au cas par cas, car son but, de dire son chef Jack Layton, est de faire fonctionner le Parlement au bénéfice des citoyens.

Procéder au cas par cas est une position qui se défend pour autant que l'approche soit soutenue et cohérente. Le Bloc québécois en offre un exemple. Depuis toujours, le chef bloquiste Gilles Duceppe répète que la défense des intérêts du Québec et des citoyens dicte les votes de son parti, peu importent les conséquences, y compris le déclenchement prématuré d'élections. C'est pour cette raison que le Bloc votera pour la motion de voies et moyens qui sera mise aux voix vendredi et qui vise à mettre en œuvre certaines dispositions du budget auxquelles personne ne s'oppose. (On ne sait pas ce que fera le NPD, bien qu'on s'attende à ce qu'il imite le Bloc. Ce serait ironique, presque cocasse, puisque les conservateurs survivraient grâce à ces socialistes et séparatistes honnis par Stephen Harper.)

Contrairement au Bloc, cependant, le NPD n'a jamais fait de l'évaluation à la pièce des projets de loi une règle de base de sa stratégie parlementaire. L'hiver dernier, il n'a même pas attendu de voir le texte du budget pour s'y opposer. Hier, le chef Jack Layton s'en défendait, affirmant que les fuites dans les médias et les multiples annonces du gouvernement avaient éventé l'affaire et lui avaient permis d'arrêter sa position à l'avance.

Au fil des mois qui ont suivi, il n'a pourtant jamais essayé de proposer des pistes de compromis au gouvernement Harper ou de lui arracher des concessions en échange de son appui. Impossible, de dire l'entourage de M. Layton, puisque les conservateurs n'avaient pas besoin de mettre de l'eau dans leur vin pour survivre, les libéraux leur ayant donné un chèque en blanc.

Ce n'est pas faux, mais la réalité est aussi que le NPD s'est fait un honneur de s'opposer aux conservateurs et de s'en vanter tant et aussi longtemps que le geste ne comportait aucun danger, les libéraux assurant la survie du gouvernement. Depuis que ces derniers ont retiré leur appui aux conservateurs, il y a deux semaines, le parti de Jack Layton sent la soupe chaude et fait preuve de frilosité.

On est bien loin de la dernière campagne électorale, au cours de laquelle les néodémocrates citaient leurs votes pour démontrer qu'ils formaient la vraie opposition au gouvernement Harper. Ce sont aussi eux qui ont marqué, avec dérision, le 50<sup>e</sup> vote d'appui des libéraux et plusieurs qui ont suivi.

La donne a changé avec la décision des libéraux de défaire les conservateurs à la première occasion. Le sort du gouvernement peut donc entièrement dépendre du NPD. S'opposer plus n'est plus aussi facile, d'autant moins que les sondages montrent que les néodémocrates ont perdu du terrain depuis la dernière élection. Ils récoltent moins de 15 % des appuis et un scrutin cet automne aurait de bonnes chances de leur coûter des sièges.

Dans l'entourage de M. Layton, on nie agir par pur intérêt partisan. On affirme simplement vouloir tirer profit d'un nouveau rapport de force afin de faire des gains pour les citoyens, comme sous Paul Martin au printemps 2005. Les néodémocrates avaient alors obtenu plus de 4,5 milliards en concessions. Hier, certains tentaient donc de prendre le crédit pour les modifications à l'assurance-emploi que le gouvernement a annoncées lundi. La mesure temporaire, de près d'un milliard de dollars, permettrait aux travailleurs de longue durée qui ont épuisé leurs prestations d'en recevoir de cinq à vingt semaines de plus.

Ce que les néodémocrates refusent de reconnaître, cependant, c'est que le gouvernement Harper leur a offert le strict minimum, et la pilule est difficile à avaler. Le malaise de M. Layton était évident lundi, au point où il a refusé de répondre aux questions des journalistes sur le sujet.

La décision du Bloc de voter avec le gouvernement vendredi afin de faire adopter le crédit à la rénovation et l'aide aux fermiers victimes de la sécheresse et des inondations donne un répit au NPD, mais ce dernier ne perd rien pour attendre. Son plus gros dilemme surviendra entre le 30 septembre et le 6 octobre. Les libéraux sont alors assurés d'une journée d'opposition et ils ont promis de présenter une motion invitant le Parlement à retirer sa confiance dans le gouvernement.

À moins que les libéraux ne reculent et se fassent hara-kiri du même coup, il reviendra au NPD de maintenir ou non le gouvernement en vie. S'il se range derrière les conservateurs, il peut le faire en espérant que les Canadiens, qui ne veulent pas d'élections, lui en soient reconnaissants plus tard. Il prendrait cependant le risque de provoquer la colère de ses vrais partisans, qui pourraient alors se tourner vers les libéraux ou les verts.

Ces jours-ci, Stephen Harper, lui, affiche un sourire félin. Le projet de loi sur l'assurance-emploi et l'adoption de la motion vendredi lui permettent d'attacher les derniers fils qui pendaient et qui auraient pu le faire trébucher en campagne. Ses mesures budgétaires les plus populaires seront adoptées et il aura des engagements à présenter aux chômeurs. Qu'il soit défait ou non, il est fin prêt.

mcornellier@ledevoir.com

Les députés de l'ADQ estiment que les débats actuels minent leur parti

## Gilles Taillon joue son avenir

### À la lutte contre Éric Caire s'ajoute le combat contre un cancer

En raison d'ennuis de santé, Gilles Taillon envisage maintenant de se retirer de la course à la direction de l'Action démocratique du Québec, une course qui prend une allure rocambolesque. Cela n'empêche pas le vénérable candidat de continuer à miner l'intégrité de son rival Éric Caire.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Gilles Taillon, qui mène une charge sans merci contre son rival Éric Caire depuis vendredi dernier, doit décider d'ici demain s'il se résigne à se retirer de la course à la direction de l'Action démocratique du Québec (ADQ).

Le candidat doit subir des traitements de radiothérapie pour combattre la réapparition d'un cancer de la prostate qui avait été soigné en 2005. Gilles Taillon a appris la nouvelle de son médecin vendredi. Il s'agit de traitements quotidiens, de nature préventive, qui dureront huit semaines à compter de la fin de septembre, a précisé M. Taillon.

Gilles Taillon songe à continuer sa campagne malgré tout. «Je suis à 50-50. Mon cœur balance», a-t-il dit au *Devoir*. Dès lundi, il a réuni son équipe pour évaluer s'il pouvait continuer en offrant «une prestation minimale». L'équipe, notamment le député de Shefford, François Bonnardel, et l'ex-député de Groulx, Linda Lapointe, ferait le terrain tandis que le candidat participerait aux



Gilles Taillon

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

deux grands débats qui sont prévus d'ici le jour de l'élection, le 18 octobre.

La possibilité que la course n'oppose plus que les deux candidats Éric Caire et Christian Lévesque n'a pas beaucoup de sens, estime Gilles Taillon. Cette perspective «crée une pression» sur lui pour qu'il continue, a-t-il avoué.

Hier, le chef intérimaire de l'ADQ, Sylvie Roy, a affirmé que personne, parmi les députés adéquistes, n'est à l'aise avec la tournure qu'a prise cette course, et cela comprend deux députés qui ont donné leur appui à Gilles Taillon, soit François Bonnardel et le député de Chute-de-la-Chaudière,

Marc Picard. «C'est le ton, c'est le ton qu'on veut qu'il change. On veut qu'on revienne au débat d'idées», a souligné Sylvie Roy dans un point de presse.

Mais Gilles Taillon n'entend pas lâcher le morceau. «Il y a des questions de principe sur lesquelles je ne peux pas plier», a-t-il dit. Il soutient toujours qu'Éric Caire a falsifié à l'écrit son curriculum vitae, qui faisait état d'un baccalauréat en communications.

Gilles Taillon refuse de porter le blâme pour le tort que cette affaire a causé au parti. «Ce n'est pas nous qui avons fait du tort à l'ADQ. Ce n'est pas nous qui avons embelli le curriculum. Ce n'est pas nous qui avons tenté de tromper les gens avec une scolarité qui n'est pas là», a martelé le candidat.

Éric Caire a décidé de demeurer dans la course même si Gilles Taillon le sommait de se désister. C'est une réalité que M. Taillon dit accepter. Mais il faudrait à tout le moins que la mention d'un baccalauréat disparaisse de son curriculum vitae, d'autant plus qu'Éric Caire n'a réussi aucun cours, a maintenu M. Taillon.

Détenir un diplôme universitaire n'est peut-être pas une condition essentielle pour devenir chef d'un grand parti et premier ministre, mais l'absence de diplôme doit être compensée par une expérience de grande valeur, croit Gilles Taillon. «Dans le cas de M. Caire et de M. Lévesque, ils n'ont pas beaucoup d'expérience probante, pertinente, de très haut niveau, et en plus, ils n'ont pas de scolarité», a-t-il fait valoir.

Le Devoir

## Ottawa sévira davantage contre les criminels à col blanc

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Les détails suivront, mais l'intention est là: punir plus sévèrement les criminels à cravate. Le gouvernement conservateur a indiqué hier vouloir déposer bientôt un projet de loi instaurant des peines d'emprisonnement minimales pour les fraudeurs économiques.

Les détails dévoilés hier étaient rares: le plan reste à être défini et écrit. Mais le gouvernement conservateur voulait visiblement profiter de la présence à Ottawa de plusieurs représentants de victimes de crimes économiques — venus annoncer la création d'un comité national des victimes — pour envoyer le message que ces «fraudes entraîneront [désormais] de lourdes conséquences», d'après le ministre de la Justice, Rob Nicholson.

Selon ce dernier, les victimes des criminels à col blanc subissent des conséquences «aussi sérieuses» que les victimes d'actes violents ou d'intimidation. Les coupables doivent donc être traités avec la même sévérité.

Le résumé du projet de loi indique que les Vincent Lacroix qui sévissent au Canada pourraient dorénavant être mis sous les verrous pour une période de temps minimale s'ils sont reconnus coupables d'une «fraude grave». Plus moyen de s'en sortir avec des peines purgées à la maison,

réitéré donc Ottawa, reprenant un thème développé en juin dernier (projet de loi C-42).

Des peines plus sévères en cas de «circonstances aggravantes» seront ajoutées aux peines planchers, et le projet de loi tentera «de tenir compte de la question du dédommagement» pour les victimes.

Présent à la conférence de presse organisée par le gouvernement, le représentant des victimes d'Earl Jones, Joey Davis, s'est dit satisfait du projet de loi épuré. «On verra les détails, mais c'est une bonne indication lancée à travers le pays qu'il faut fermer la porte aux criminels à cravate», estime-t-il.

Même chose du côté de Jean-Guy Houle, représentant des victimes de Norbourg. «Pour nous, c'est satisfaisant de voir qu'Ottawa fait enfin des efforts pour combattre ces crimes. Il faut redonner rapidement confiance aux gens qui veulent investir», dit-il.

Insuffisant

Le Bloc québécois, qui a déposé lundi un projet de loi sur l'abolition des libérations au sixième de la peine pour les crimes économiques, a accueilli froidement le projet. «On revient aux sentences minimales et on est contre [ce principe], a indiqué Gilles Duceppe. Ça enlève toute latitude aux juges. Aussi, il n'y a rien sur le sixième de la

peine ou la création d'escouades spécialisées.»

Porte-parole du PLC en matière de justice, le député libéral Dominic Leblanc s'est montré prudent: le concept n'est pas mauvais, mais il faudrait aller plus loin, a-t-il dit. «Nous avons hâte de voir le projet de loi quand le ministre aura la chance de le dévoiler. Cependant, nous sommes un peu surpris que le gouvernement n'ait pas agi sur la question [du] sixième de la peine. Nous aurions souhaité que cette mesure-là fasse partie de la discussion.»

Au NPD, le député Joe Comartin a exprimé plusieurs réserves. «C'est absolument nécessaire de protéger les victimes. Mais la réponse du gouvernement, c'est d'augmenter les peines. C'est trop facile. Ça ne marche pas comme ça. Ça ne va pas changer la conduite des criminels», estime-t-il.

À Québec, le cabinet de la ministre de la Justice a pris acte des intentions d'Ottawa, mais il réserve ses commentaires pour le moment où le projet de loi sera écrit. Québec a demandé dimanche trois choses à Ottawa: l'abolition des libérations au sixième de la peine, comme c'est le cas pour les crimes violents; le renversement du fardeau de la preuve en ce qui a trait aux actifs des fraudeurs; et le prolongement des sentences pour certains crimes économiques.

Le Devoir

## CAD: trois boîtes d'archives s'ajoutent

ANTOINE ROBITAILLE

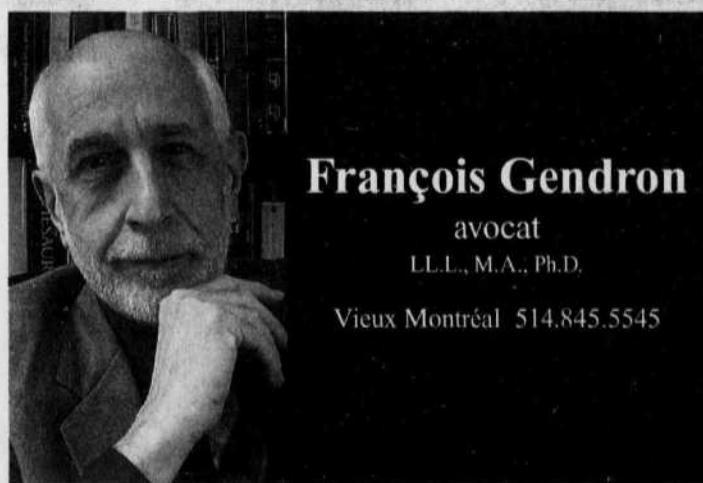
Québec — Nouveau rebondissement dans l'affaire des archives du CAD: ce n'est pas trois, mais bien neuf boîtes de documents que Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) a en sa possession, a appris *Le Devoir*. Le CAD, c'est le Centre d'analyse et de documentation créé après la Crise d'octobre de 1970 et qualifié de «police politique de Robert Bourassa» par les détracteurs de ce dernier. En 1977, le Parti québécois avait démantelé ce centre et détruit la plupart de ses «fiches» accumulées sur quelque 30 000 personnes. Le 8 septembre, *Le Devoir* révélait qu'un auteur, Denis Lacasse, s'était fait confirmer par BANQ, après un mois de déni, l'existence de trois boîtes classées dans le fonds d'archives de la commission Keable. Cette dernière a enquêté sur les opérations policières en territoire québécois pendant et après la crise de 1970.

Or, la semaine dernière, BANQ a informé M. Lacasse que depuis la fin août 2009, «six autres boîtes contenant des documents en provenance du CAD» ont été trouvées au Centre d'archives de Québec. Dans sa

lettre, la directrice des affaires juridiques, Isabelle Lafrance, a expliqué que ces boîtes n'avaient pas été repérées dans un premier temps, car elles étaient classées «sous le nom d'origine du CAD, soit "Centre d'archives et de documentation", et non sous l'appellation "Centre d'analyse et de documentation"», nom du CAD à partir de 1975. Bibliothèque et archives nationales promet qu'au début octobre, les documents vont avoir été analysés pour «déterminer s'ils peuvent être accessibles ou s'ils sont soumis à des restrictions d'accès». Certains croient que ces documents pourraient démontrer que des liens existaient entre le bureau de Robert Bourassa, le CAD et la GRC.

Le PQ a réclamé la semaine dernière que tout chercheur ou auteur puisse avoir accès à ces boîtes. Un historien de l'Université Laval, Martin Pâquet, croit que le gouvernement pourrait s'inspirer du cas des archives de la STASI au moment de la réunification allemande: «Les archives ont été ouvertes aux chercheurs, mais sous réserve [d'obtenir] la permission de la personne sur laquelle un dossier avait été constitué.»

Le Devoir



François Gendron

avocat  
L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ROYAL  
ROLEX

OYSTER PERPETUAL EXPLORER II  
EN ACIER

Bijouterie  
Gambard

Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

# POLITIQUE



## Nécessité fait loi



MANON CORNELLIER

Après avoir passé des mois à se moquer des libéraux pour leur appui aux conservateurs, voilà que les néodémocrates renoncent à leur opposition systématique au gouvernement. À l'avenir, le NPD jugera chaque projet au cas par cas, car son but, de dire son chef Jack Layton, est de faire fonctionner le Parlement au bénéfice des citoyens.

Procéder au cas par cas est une position qui se défend pour autant que l'approche soit soutenue et cohérente. Le Bloc québécois en offre un exemple. Depuis toujours, le chef bloquiste Gilles Duceppe répète que la défense des intérêts du Québec et des citoyens dicte les votes de son parti, peu importent les conséquences, y compris le déclenchement prématuré d'élections. C'est pour cette raison que le Bloc votera pour la motion de voies et moyens qui sera mise aux voix vendredi et qui vise à mettre en œuvre certaines dispositions du budget auxquelles personne ne s'oppose. (On ne sait pas ce que fera le NPD, bien qu'on s'attende à ce qu'il imite le Bloc. Ce serait ironique, presque cocasse, puisque les conservateurs survivraient grâce à ces socialistes et séparatistes honnis par Stephen Harper.)

Contrairement au Bloc, cependant, le NPD n'a jamais fait de l'évaluation à la pièce des projets de loi une règle de base de sa stratégie parlementaire. L'hiver dernier, il n'a même pas attendu de voir le texte du budget pour s'y opposer. Hier, le chef Jack Layton s'en défendait, affirmant que les fuites dans les médias et les multiples annonces du gouvernement avaient éventé l'affaire et lui avaient permis d'arrêter sa position à l'avance.

Au fil des mois qui ont suivi, il n'a pourtant jamais essayé de proposer des pistes de compromis au gouvernement Harper ou de lui arracher des concessions en échange de son appui. Impossible, de dire l'entourage de M. Layton, puisque les conservateurs n'avaient pas besoin de mettre de l'eau dans leur vin pour survivre, les libéraux leur ayant donné un chèque en blanc.

Ce n'est pas faux, mais la réalité est aussi que le NPD s'est fait un honneur de s'opposer aux conservateurs et de s'en vanter tant et aussi longtemps que le geste ne comportait aucun danger, les libéraux assurant la survie du gouvernement. Depuis que ces derniers ont retiré leur appui aux conservateurs, il y a deux semaines, le parti de Jack Layton sent la soupe chaude et fait preuve de filiosité.

On est bien loin de la dernière campagne électorale, au cours de laquelle les néodémocrates citaient leurs votes pour démontrer qu'ils formaient la vraie opposition au gouvernement Harper. Ce sont aussi eux qui ont marqué, avec dérision, le 50<sup>e</sup> vote d'appui des libéraux et plusieurs qui ont suivi.

La donne a changé avec la décision des libéraux de défaire les conservateurs à la première occasion. Le sort du gouvernement peut donc entièrement dépendre du NPD. S'opposer pour s'opposer n'est plus aussi facile, d'autant moins que les sondages montrent que les néodémocrates ont perdu du terrain depuis la dernière élection. Ils récoltent moins de 15% des appuis et un scrutin cet automne aurait de bonnes chances de leur coûter des sièges.

Dans l'entourage de M. Layton, on nie agir par pur intérêt partisan. On affirme simplement vouloir tirer profit d'un nouveau rapport de force afin de faire des gains pour les citoyens, comme sous Paul Martin au printemps 2005. Les néodémocrates avaient alors obtenu plus de 4,5 milliards en concessions. Hier, certains tentaient donc de prendre le crédit pour les modifications à l'assurance-emploi que le gouvernement a annoncées lundi. La mesure temporaire, de près d'un milliard de dollars, permettrait aux travailleurs de longue durée qui ont épuisé leurs prestations d'en recevoir de cinq à vingt semaines de plus.

Ce que les néodémocrates refusent de reconnaître, cependant, c'est que le gouvernement Harper leur a offert le strict minimum, et la pilule est difficile à avaler. Le malaise de M. Layton était évident lundi, au point où il a refusé de répondre aux questions des journalistes sur le sujet.

La décision du Bloc de voter avec le gouvernement vendredi afin de faire adopter le crédit à la rénovation et l'aide aux fermiers victimes de la sécheresse et des inondations donne un répit au NPD, mais ce dernier ne perd rien pour attendre. Son plus gros dilemme surviendra entre le 30 septembre et le 6 octobre. Les libéraux sont alors assurés d'une journée d'opposition et ils ont promis de présenter une motion invitant le Parlement à retirer sa confiance dans le gouvernement.

A moins que les libéraux ne reculent et se fassent hara-kiri du même coup, il reviendra au NPD de maintenir ou non le gouvernement en vie. S'il se range derrière les conservateurs, il peut le faire en espérant que les Canadiens, qui ne veulent pas d'élections, lui en soient reconnaissants plus tard. Il prendrait cependant le risque de provoquer la colère de ses vrais partisans, qui pourraient alors se tourner vers les libéraux ou les verts.

Ces jours-ci, Stephen Harper, lui, affiche un sourire félin. Le projet de loi sur l'assurance-emploi et l'adoption de la motion vendredi lui permettent d'attacher les derniers fils qui pendaient et qui auraient pu le faire trébucher en campagne. Ses mesures budgétaires les plus populaires seront adoptées et il aura des engagements à présenter aux chômeurs.

Qu'il soit défait ou non, il est fin prêt.

mcornellier@ledevoir.com

Les députés de l'ADQ estiment que les débats actuels minent leur parti

## Gilles Taillon joue son avenir

### À la lutte contre Éric Caire s'ajoute le combat contre un cancer

En raison d'ennuis de santé, Gilles Taillon envisage maintenant de se retirer de la course à la direction de l'Action démocratique du Québec, une course qui prend une allure rocambolesque. Cela n'empêche pas le vénérable candidat de continuer à miner l'intégrité de son rival Éric Caire.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Gilles Taillon, qui mène une charge sans merci contre son rival Éric Caire depuis vendredi dernier, doit décider d'ici demain s'il se résigne à se retirer de la course à la direction de l'Action démocratique du Québec (ADQ).

Le candidat doit subir des traitements de radiothérapie pour combattre la réapparition d'un cancer de la prostate qui avait été soigné en 2005. Gilles Taillon a appris la nouvelle de son médecin vendredi. Il s'agit de traitements quotidiens, de nature préventive, qui dureront huit semaines à compter de la fin de septembre, a précisé M. Taillon.

Gilles Taillon songe à continuer sa campagne malgré tout. «Je suis à 50-50. Mon cœur balance», a-t-il dit au *Devoir*. Dès lundi, il a réuni son équipe pour évaluer s'il pouvait continuer en offrant «une prestation minimale». L'équipe, notamment le député de Shefford, François Bonnardel, et l'ex-député de Groulx, Linda Lapointe, ferait le terrain tandis que le candidat participerait aux



Gilles Taillon

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

deux grands débats qui sont prévus d'ici le jour de l'élection, le 18 octobre.

La possibilité que la course n'oppose plus que les deux candidats Éric Caire et Christian Lévesque n'a pas beaucoup de sens, estime Gilles Taillon. Cette perspective «crée une pression» sur lui pour qu'il continue, a-t-il avoué.

Hier, le chef intérimaire de l'ADQ, Sylvie Roy, a affirmé que personne, parmi les députés adéquistes, n'est à l'aise avec la tournure qu'a prise cette course, et cela comprend deux députés qui ont donné leur appui à Gilles Taillon, soit François Bonnardel et le député de Chute-de-la-Chaudière,

Marc Picard. «C'est le ton, c'est le ton qu'on veut qu'il change. On veut qu'on revienne au débat d'idées», a souligné Sylvie Roy dans un point de presse.

Mais Gilles Taillon n'entend pas lâcher le morceau. «Il y a des questions de principe sur lesquelles je ne peux pas plier», a-t-il dit. Il soutient toujours qu'Éric Caire a falsifié à escient son curriculum vitae, qui faisait état d'un baccalauréat en communications.

Gilles Taillon refuse de porter le blâme pour le tort que cette affaire a causé au parti. «Ce n'est pas nous qui avons fait du tort à l'ADQ. Ce n'est pas nous qui avons embelli le curriculum. Ce n'est pas nous qui avons tenté de tromper les gens avec une scolarité qui n'est pas là», a martelé le candidat.

Éric Caire a décidé de demeurer dans la course même si Gilles Taillon le sommait de se désister. C'est une réalité que M. Taillon dit accepter. Mais il faudrait à tout le moins que la mention d'un baccalauréat disparaisse de son curriculum vitae, d'autant plus qu'Éric Caire n'a réussi aucun cours, a maintenu M. Taillon.

Détenir un diplôme universitaire n'est peut-être pas une condition essentielle pour devenir chef d'un grand parti et premier ministre, mais l'absence de diplôme doit être compensée par une expérience de grande valeur, croit Gilles Taillon. «Dans le cas de M. Caire et de M. Lévesque, ils n'ont pas beaucoup d'expérience probante, pertinente, de très haut niveau, et en plus, ils n'ont pas de scolarité», a-t-il fait valoir.

Le Devoir

## Ottawa sévira davantage contre les criminels à col blanc

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Les détails suivront, mais l'intention est là: punir plus sévèrement les criminels à cravate. Le gouvernement conservateur a indiqué hier vouloir déposer bientôt un projet de loi instaurant des peines d'emprisonnement minimales pour les fraudeurs économiques.

Les détails dévoilés hier étaient rares: le plan reste à être défini et écrit. Mais le gouvernement conservateur voulait visiblement profiter de la présence à Ottawa de plusieurs représentants de victimes de crimes économiques — venus annoncer la création d'un comité national des victimes — pour envoyer le message que ces «fraudes entraîneront [désormais] de lourdes conséquences», d'après le ministre de la Justice, Rob Nicholson.

Selon ce dernier, les victimes des criminels à col blanc subissent des conséquences «aussi sévères» que les victimes d'actes violents ou d'intimidation. Les coupables doivent donc être traités avec la même sévérité.

Le résumé du projet de loi indique que les Vincent Lacroix qui sévissent au Canada pourraient dorénavant être mis sous les verrous pour une période de temps minimale s'ils sont reconnus coupables d'une «fraude grave». Plus moyen de s'en sortir avec des peines purgées à la maison,

réitère donc Ottawa, reprenant un thème développé en juin dernier (projet de loi C-42).

Des peines plus sévères en cas de «circonstances aggravantes» seront ajoutées aux peines planchers, et le projet de loi tentera «de tenir compte de la question du dédommagement» pour les victimes.

Présent à la conférence de presse organisée par le gouvernement, le représentant des victimes d'Earl Jones, Joey Davis, s'est dit satisfait du projet de loi épuré. «On verra les détails, mais c'est une bonne indication lancée à travers le pays qu'il faut fermer la porte aux criminels à cravate», estime-t-il.

Même chose du côté de Jean-Guy Houle, représentant des victimes de Norbourg. «Pour nous, c'est satisfaisant de voir qu'Ottawa fait enfin des efforts pour combattre ces crimes. Il faut redonner rapidement confiance aux gens qui veulent investir», dit-il.

Insuffisant

Le Bloc québécois, qui a déposé lundi un projet de loi sur l'abolition des libérations au sixième de la peine pour les crimes économiques, a accueilli froidement le projet. «On revient aux sentences minimales et on est contre [ce principe], a indiqué Gilles Duceppe. Ça enlève toute latitude aux juges. Aussi, il n'y a rien sur le sixième de la

peine ou la création d'escouades spécialisées.»

Porte-parole du PLC en matière de justice, le député libéral Dominic LeBlanc s'est montré prudent: le concept n'est pas mauvais, mais il faudrait aller plus loin, a-t-il dit. «Nous avons hâte de voir le projet de loi quand le ministre aura la chance de le dévoiler. Cependant, nous sommes un peu surpris que le gouvernement n'ait pas agi sur la question [du] sixième de la peine. Nous aurions souhaité que cette mesure-là fasse partie de la discussion.»

Au NPD, le député Joe Comartin a exprimé plusieurs réserves. «C'est absolument nécessaire de protéger les victimes. Mais la réponse du gouvernement, c'est d'augmenter les peines. C'est trop facile. Ça ne marche pas comme ça. Ça ne va pas changer la conduite des criminels», estime-t-il.

À Québec, le cabinet de la ministre de la Justice a pris acte des intentions d'Ottawa, mais il réserve ses commentaires pour le moment où le projet de loi sera écrit. Québec a demandé dimanche trois choses à Ottawa: l'abolition des libérations au sixième de la peine, comme c'est le cas pour les crimes violents; le renversement du fardeau de la preuve en ce qui a trait aux actifs des fraudeurs; et le prolongement des sentences pour certains crimes économiques.

Le Devoir

## CAD: trois boîtes d'archives s'ajoutent

ANTOINE ROBITAILLE

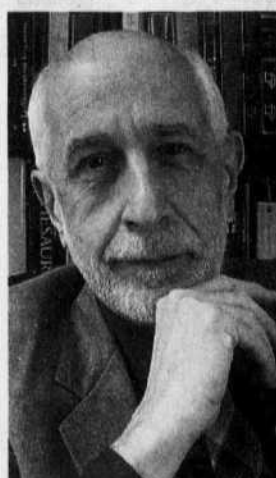
Québec — Nouveau rebondissement dans l'affaire des archives du CAD: ce n'est pas trois, mais bien neuf boîtes de documents que Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) a en sa possession, a appris *Le Devoir*. Le CAD, c'est le Centre d'analyse et de documentation créé après la Crise d'octobre de 1970 et qualifié de «police politique de Robert Bourassa» par les détracteurs de ce dernier. En 1977, le Parti québécois avait démantelé ce centre et détruit la plupart de ses «fiches» accumulées sur quelque 30 000 personnes. Le 8 septembre, *Le Devoir* révélait qu'un auteur, Denis Lacasse, s'était fait confirmer par BANQ, après un mois de déni, l'existence de trois boîtes classées dans le fonds d'archives de la commission Keable. Cette dernière a enquêté sur les opérations policières en territoire québécois pendant et après la crise de 1970.

Or, la semaine dernière, BANQ a informé M. Lacasse que depuis la fin août 2009, «six autres boîtes contenant des documents en provenance du CAD» ont été trouvées au Centre d'archives de Québec. Dans sa

lettre, la directrice des affaires juridiques, Isabelle Lafrance, a expliqué que ces boîtes n'avaient pas été repérées dans un premier temps, car elles étaient classées «sous le nom d'origine du CAD, soit "Centre d'archives et de documentation", et non sous l'appellation "Centre d'analyse et de documentation"», nom du CAD à partir de 1975. Bibliothèque et archives nationales promet qu'au début octobre, les documents vont avoir été analysés pour «déterminer s'ils peuvent être accessibles ou s'ils sont soumis à des restrictions d'accès». Certains croient que ces documents pourraient démontrer que des liens existaient entre le bureau de Robert Bourassa, le CAD et le GRC.

Le PQ a réclamé la semaine dernière que tout chercheur ou auteur puisse avoir accès à ces boîtes. Un historien de l'Université Laval, Martin Pâquet, croit que le gouvernement pourrait s'inspirer du cas des archives de la STASI au moment de la réunification allemande: «Les archives ont été ouvertes aux chercheurs, mais sous réserve [d'obtenir] la permission de la personne sur laquelle un dossier avait été constitué.»

Le Devoir



François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ROYALTY  
**ROLEX**

OYSTER PERPETUAL EXPLORER II  
EN ACIER

Bijouterie  
**Gambard**  
Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

## CULTURE

Remise des prix de la SPACQ

## Hommage à Clémence la chansonnière

SYLVAIN CORMIER

Ça arrive tard, mais pas trop tard. Voilà que la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (la SPACQ), par le truchement de la remise de prix annuelle de sa fondation, a le bon goût d'honorer Clémence DesRochers. Pour ses chansons, forcément, puisque c'est la SPACQ. Ce qui n'est pas rien.

Pour la première fois, en soulignant sa «carrière exceptionnelle» d'auteure-compositrice, on valide une opinion qui aura mis de longues années à faire son chemin: à savoir que, dans l'œuvre de Clémence, *La Vie de factrie*, *Deux vieilles*, *Je ferai un jardin*, *Le Lac en septembre* et ses autres dentelles de fines rimes importent autant que *Les Jedis du groupe*, les prises de bec d'Odette et Valentine et tous ses extraordinaires monologues.

Décerné hier lors d'un déjeuner réunissant au siège social d'une grande banque la fratrie des auteurs et compositeurs d'ici, ce prix Sylvain-Lelièvre constituait, mine de rien, le point culminant d'une persistante campagne de mise en valeur des chansons de Clémence DesRochers. Il faut rappeler que, jusqu'en 2003 et la parution de la compilation *De la factrie au jardin*, ces



Clémence DesRochers a reçu hier le prix Sylvain-Lelièvre remis par la Fondation SPACQ pour souligner «une carrière exceptionnelle» d'auteure-compositrice.

chansons étaient éparpillées entre les monologues sur les albums de la grande petite dame: il aura fallu l'insistance d'amis et de journalistes, feu Hélène Pedneault en ligne de front, pour que l'on rassemble avantageusement les ouailles chansonnières. La tournée *Mes classiques en public*, où la

part des chansons était plus que belle, aura fait le reste. L'intronisation au panthéon de la Fondation SPACQ était hier douce au cœur de l'artiste, reconnue officiellement en tant que chansonnière parmi les chansonniers. D'autant que deux de ses compères du temps des Bozos, Jean-Pierre

Ferland et Claude Léveillé, ont déjà reçu le prix Sylvain-Lelièvre.

La Fondation remettait une flopée d'autres prix, qui ont la particularité de porter majoritairement le nom d'auteurs et de compositeurs vivants: ainsi Fred Pellerin a-t-il glané le prix Gilles-Vigneault (pour l'excellence de sa «jeune carrière»), Daniel Lavoie le prix Robert-Charlebois (pour le rayonnement à l'étranger), Renée Claude le prix Lucille-Dumont (pour l'interprétation), Pierre Lapointe le prix Luc-Plamondon (pour son travail de parolier, comme de raison), Dumas le prix François-Cousineau et... François Cousineau le prix André-Gagnon (ou est-ce le contraire?).

Ce n'est pas une règle: Gaëlle et Andrea Lindsay se sont partagé le prix André-Dédé-Fortin, Jim Corcoran a récolté l'Eddy-Marnay, et l'on a décerné à titre posthume au guitariste Jean-Marie Benoit le prix Richard-Grégoire (bien vivant, lui). Curieuse exception, Tricia Foster et Pascal Lejeune, lauréats dans la catégorie «auteur-compositeur vivant en situation minoritaire au Canada», vivaient hier leur différence jusqu'au bout: leur prix n'a pas de nom.

Le Devoir

Catherine Durand au Lion D'Or

## La pleine charge

SYLVAIN CORMIER

Cela se sait juste assez pour que ça la desserve: j'aime Catherine Durand tout le temps, et depuis toujours. Sa sorte de folk ambient est ma sorte de folk ambient, son Amérique à elle mon Amérique à moi, son doux timbre mon genre de doux timbre, ses refrains me gravissent et dévalent l'échine, c'est ainsi. Alors forcément, ça augmente la difficulté quand vient le temps, comme maintenant, d'évoquer une nouvelle première montréalaise. Que je vais aimer, c'est acquis. Ce qui est moins évident, c'est d'aimer plus que d'habitude.

Et de dire pourquoi. Essayons, puisque c'est le cas.

Il se trouve que ce nouveau spectacle est d'abord celui des chansons de l'album *Cœurs migrants*, et qu'elles ont de l'envergure comme jamais. Ça tient aux arrangements très modulés de Catherine et de son coréalisateur Jocelyn Tellier: des crescendos gigantesques, des délicatesses extrêmes, du très palpable et du très planant en même temps. Eh bien, le spectacle d'hier soir au Lion D'Or partait de là... pour aller plus loin. C'est pas grand, le Lion D'Or, et pourtant, la musique avait de la place comme Pink Floyd en avait à Pompéi.

Version folk nord-américaine.

La jeune femme avait les musiciens qu'il fallait pour le voyage, les basses rondes de Guillaume Chartrain, les balayages fins de Marc-André Larocque, et les cordes. Les cordes! L'acoustique de Catherine, parfois la violoncelle de Mélanie Auclair, mais surtout les extraordinaires et inextricables entrelacs de l'électrique de Joss Tellier et de la pedal steel de Joe Grass (ou sa mandoline, au choix). Tout ça conjugué dans les finales de *Quelques heures ou Je vais rester*, c'était franchement la transe.

La pleine charge, si j'ose dire, rapport à la batterie des écouteurs de Catherine, qui a flanché

à mi-parcours. Divers hics techniques ont ponctué la soirée (les micros durant *Le Bonheur est parfois maladroit*, notamment), et la voix de la chanteuse était parfois un peu noyée dans le flot, mais le plaisir de cette musique en relief, de ces chansons plus amples et belles que jamais (dont une version à pleurer de joie d'*I Still Pray*, reprise de Kasey Chambers), était tout simplement trop grand pour en pâtir. Dans sa petite robe noire, Catherine Durand était comme nous: elle exultait. Allez-y demain, ce sera encore meilleur sans les hics.

Le Devoir

MÉDIAS

## Le Journal de Montréal et La Presse ont de plus en plus recours aux agences de presse

STÉPHANE BAILLARGEON

La diversité de l'information diminue dans les grands journaux du Québec. Depuis le début de l'année, la place accordée aux agences de presse a augmenté de 32 % au *Journal de Montréal* et de 43 % à *La Presse*, selon des données révélées hier par Influence communication, une firme de courtage en information.

Pendant le même temps, au Canada anglais, dans les journaux du réseau Sun Media, la proportion des articles d'agence (Reuters, AFP, La Presse canadienne et QMI) a subi une tendance inverse. Elle était d'environ 40 % au début de l'année, mais d'à peine 18 % du total sept mois plus tard. Sun Media appartient à Québecor, comme *Le Journal de Montréal* (JdeM).

En plus, depuis janvier, le contenu global de ce quotidien a diminué de 29 % et celui de *La Presse* de 8 %, accentuant l'impact de la concentration des sources au Québec. «On a moins de contenu et dans le contenu restant, il y a moins de productions originales: on peut donc parler d'un phénomène croissant d'homogénéisation de l'information», résume Jean-François Dumas, président d'Influence communication. «Quand on se rappelle que 80 % du contenu matinal des infos à la radio et à la télévision provient des journaux, on comprend encore mieux l'impact qu'a ce phénomène sur la qualité globale de l'information au Québec.»

L'enquête de la firme couvre la période allant du 23 décembre 2008 au 24 août 2009. Les données mesurent la progression des textes d'agence sans la comparer à des périodes similaires des années précédentes. Globalement, pour l'ensemble de l'étude, le tiers du contenu du *Journal de Montréal* provenait d'agences de presse, contre le quart pour *La Presse*.

On comprend l'effet, mais quelle en est la cause? Faut-il la chercher du côté des conflits de travail? La direction du *Journal de Montréal* a imposé un lock-out à ses employés au début de l'année. Gesca, propriétaire de *La Presse*, menace de suspendre la publication le 1<sup>er</sup> décembre si les syndicats ne consentent pas d'importantes concessions. Dans les deux cas, des rédacteurs (journalistes ou pigistes) ont été remerciés, et il faut bien continuer à boucher les trous.

«Ce n'est pas à moi de juger de la cause», dit encore le président Dumas. *Je me contente de rapporter les données, comme un comptable de l'information. Mais bon, le pourquoi de cette situation doit bien être lié à la crise économique, à la crise des médias et aux conflits de travail.*

Au JdeM, les textes provenant de l'agence QMI ont occupé 8,19 % du contenu pendant la période de l'enquête. La contribution de cette agence est passée de 3,71 % en janvier à 11,70 % en août. Dans *Le Journal de Québec* elle a aussi augmenté, mais dans une mesure bien moindre, passant de 0,5 %

en janvier à 4,6 % en août.

QMI est une agence interne de Québecor. Elle est décrite par les journalistes syndiqués en lock-out comme une mécanique illégale pour contourner la loi anti-briseur de grève, ce que n'a pas reconnu un tribunal du travail. Quoi qu'il en soit, pendant la période de référence, la proportion de textes provenant de la Presse canadienne et de QMI s'est inversée dans les publications de Québecor: au début de l'année, neuf textes d'agence sur dix provenaient de la Presse canadienne; le mois dernier, QMI signait neuf textes d'agence sur dix.

Cela souligné, la qualité des textes d'agence n'est pas en cause, loin de là, précise M. Dumas. La Presse canadienne ou l'agence Reuters travaillent aussi bien que n'importe qui, et

## Théâtre d'été

Région de Québec



BELLE FAMILLE! au Théâtre La Fenière

Du 28 juillet au 19 septembre 2009 (mardi au samedi à 20 h 30)

Une abracadabrante comédie de situation signée Isabelle Hubert, mise en scène par Bertrand Alain et interprétée par Jean-Jacqui Boutet, Danielle Nolet, Edith Patenaude et Sylvain Perron. Une pièce à l'écriture savoureuse, une valeur sûre pour qui veut se détendre et rire à souhait!

www.lafeniere.qc.ca

BILLETTERIE : 1 877 872-1424

POUR ANNONCER DANS CE GROUPEMENT, COMMUNIQUEZ AVEC JEAN DE BILLY AU 514 985-3456 OU JDEBILLY@LEDEVOIR.COM

RADIO TÉLÉVISION INTERNET  
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE  
REPORTERS SANS FRONTIÈRES  
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE



## IL EST TEMPS QU'ON RECONNAISSE LES FEMMES

## PRIX INTERNATIONAL DU COURAGE AU FÉMININ

ASSISTEZ À LA CONFÉRENCE DE LA PREMIÈRE RÉCIPiendaIRE INGRID BETANCOURT

25 SEPT/18H30/PALAIS DES CONGRÈS DE MTL

LE DEVOIR

SOUTIEN LE COMBAT DE RSF POUR LA LIBERTÉ DE PRESSE.